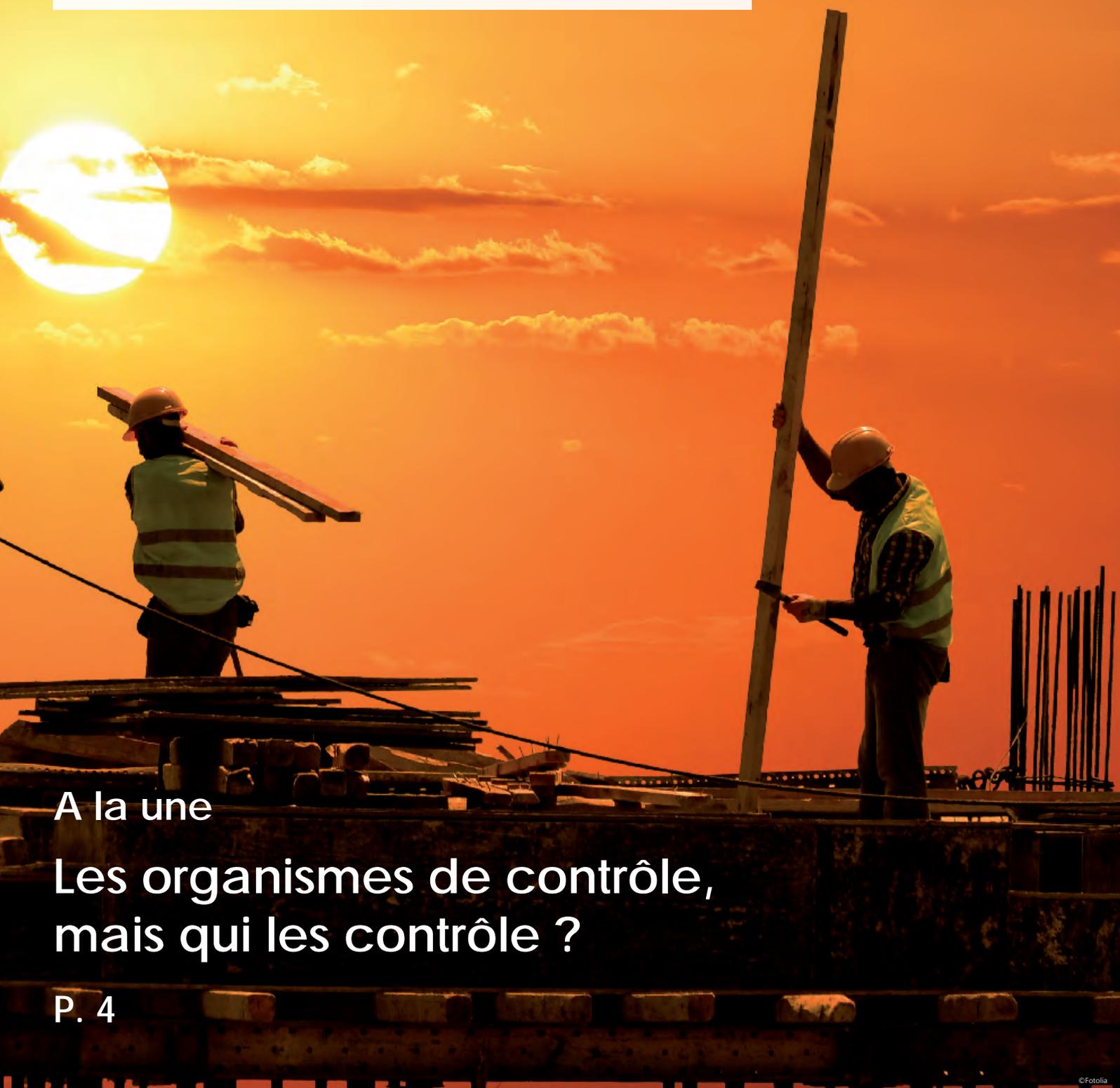


REFERENCE

Protection des Hommes au travail



A la une Les organismes de contrôle, mais qui les contrôle ?

P. 4

Zoom sur

Brammer
Muzelle Dulac
Hasson

P. 6

Affaires publiques

Les dernières
infos sur la
réglementation

P. 10

Infos SYNAMAP

Les actualités du
syndicat

P. 11

En bref

Les infos du marché de
la prévention et de la
protection

P. 15



4 | A la une

Les organismes de contrôle, mais qui contrôle ?



6 | Zoom sur

Brammer,
distributeur de
produits industriels



8 | Zoom sur

Muzelle Dulac
Hasson,
fabricant de vêtements
professionnels



10 | Affaires publiques

Les 7 orientations du prochain plan de santé au travail

Poursuite des travaux internationaux pour la future norme ISO 45001

La prévention du risque électrique : textes réglementaires (ED 6187)

11 | Infos SYNAMAP

La France prend la Présidence de l'European Safety Federation

Formation technique EPI : les prochaines sessions de 2015

Commission Gants de protection : Guide pratique sur les propriétés électrostatiques

12 | Produits et solutions



15 | En bref

Santé et sécurité au travail dans les petites entreprises : quelle prévention ?

Nouveau rapport EUROGIP sur la déclaration des maladies professionnelles

Construire en permanence la prévention des cancers professionnels : un nouvel Avis d'experts

IH SkinPerm, nouvel outil de l'INRS

Edito

Le SYNAMAP à la tête de l'European Safety Federation (ESF)

Le 5 mars dernier, le SYNAMAP s'est vu confier la Présidence de l'ESF, Fédération européenne qui regroupe les organisations professionnelles d'équipements de protection individuelle de nombreux Etats membres.

Cette responsabilité nouvelle sera pour moi l'occasion de transposer sur le plan communautaire les principaux points de la politique que le SYNAMAP a mené ces six dernières années au plan national.

A ce titre, j'entends, en étroite collaboration avec l'ensemble de ses adhérents, que l'ESF, qui est une entité reconnue dans les cénacles bruxellois, travaille autour de trois priorités absolues.

La première sera de promouvoir l'émergence d'un véritable marché harmonisé assis sur des règles communes partagées par tous les pays de l'Union, tant d'un point de vue réglementaire que normatif.

La deuxième sera de lutter contre l'asphyxie économique engendrée par une inflation normative proprement délirante.

Enfin, la dernière consistera à créer des synergies robustes avec l'ensemble des décideurs européens (Parlement, Commission, Conseil) de nature à nous permettre d'atteindre les objectifs précitées.

C'est là un vaste chantier ! Mais j'ai la conviction que chaque progrès accompli dans ces domaines contribuera à favoriser le développement des activités commerciales de tous les acteurs économiques impliqués dans le monde de la prévention et de la sécurité au travail.

Bernard Cuny
Président du SYNAMAP

Les organismes de contrôle, mais qui les contrôle ?



Les organismes de contrôle jouissent d'une autorité toute particulière. Il est vrai que celle-ci est à priori méritée. En effet, l'utilisation du titre d'organisme de contrôle est strictement réservée aux professionnels qui ont fait l'objet d'un agrément délivré par les pouvoirs publics (COFRAC) ce qui suppose logiquement que ces organismes disposent d'une compétence avérée dans les domaines pour lesquels cet agrément leur a été délivré. Une compétence officiellement reconnue puisque la liste des organismes de contrôle, avec la durée de leur agrément, est publiée chaque année au Journal Officiel.

En dépit de ce qui précède, force est de constater que ces organismes ne jouissent d'aucune sorte de pouvoir particulier et que leurs compétences sont parfois très relatives.

C'est ainsi que, dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail, c'est l'inspecteur du travail qui dispose du pouvoir de sanction à l'encontre de l'entreprise, même si, bien souvent, l'inspecteur du travail se fonde utilement sur les établis par les organismes de contrôle.

Les organismes de contrôle sont aujourd'hui des sociétés privées qui exercent leurs activités dans un cadre contractuel au profit de clients qui ont fait appel à eux. A ce titre, l'organisme de contrôle peut voir sa responsabilité engagée s'il ne remplit pas les obligations inhérentes à la mission qui lui a été confiée.

Le problème qui se pose souvent dans le domaine de la sécurité au travail réside dans le fait que le champ des missions confiées est particulièrement vaste et que, bien souvent, l'expertise du contrôleur est très inférieure à celle du contrôlé !

De nombreux exemples vécus en témoignent, notamment lors de contrôles de dispositifs de protection complexes (dans la

sécurisation des travaux en hauteur par exemple), contrôles qui supposent le recours à une expertise technique éprouvée que l'on ne rencontre que fort rarement sur le terrain.

En clair, quelle est la valeur d'un contrôle lorsque le contrôleur est un néophyte et le contrôlé un spécialiste ? Ou, pour le formuler autrement tout en restant dans le domaine de la sécurisation des travaux en hauteur, "qui mieux qu'un expert d'un dispositif antichute peut contrôler un dispositif antichute ?"

A titre d'exemple, il est déjà arrivé que des contrôles effectués par des organismes supposés compétents aient conduit, sans aucune raison technique valable, à la destruction pure et simple du matériel contrôlé, générant ainsi un débat byzantin sur le fait de savoir qui, du client utilisateur, du fabricant ou de l'organisme de contrôle devait supporter le coût de la casse !

Afin d'éviter ces problèmes, il suffirait que, pour des raisons déontologiques évidentes, les organismes de contrôle aient l'obligation de ne jamais intervenir sans avoir préalablement discuté du processus d'intervention à mettre en œuvre avec le fabricant.

Il conviendrait également, et toujours pour des raisons de bon sens, que les contrôleurs soient systématiquement formés lorsqu'ils interviennent dans des domaines techniquement complexes.

Deux conditions qui sont impératives pour le COFRAC qui dispose dans l'article 5.2.2b de ses "exigences pour l'accréditation des organismes d'inspection" que l'organisme "*doit prendre des mesures pour se tenir correctement informé des évolutions techniques et réglementaires relatives à ses activités*".

Ces deux pré requis, s'ils étaient systématiquement remplis, éviteraient sans doute qu'un autre contrôleur, l'expert judiciaire, n'aient à intervenir pour contrôler l'organisme de contrôle !

Exigences pour l'accréditation des organismes d'inspection selon la norme NF EN ISO/CEI 17020:2012

Exigences générales

Impartialité et Indépendance

4.1.3a Les risques sur l'impartialité de l'organisme d'inspection doivent être pris en compte chaque fois qu'un événement qui pourrait avoir des conséquences sur l'impartialité de l'organisme d'inspection ou son personnel se produit.

Exigences structurelles

Exigences administratives

5.1.3a Il convient que l'organisme d'inspection décrive ses activités en définissant le domaine d'activité ainsi que la portée de l'inspection (par ex. catégories/sous-catégories de produits, processus, services ou installations), mais aussi l'étape de l'inspection et, le cas échéant, les réglementations, normes ou spécifications contenant les exigences par rapport auxquelles l'inspection sera effectuée.

Exigences structurelle

Organisation et management

5.2.2b "Maintenir son aptitude à exécuter les activités d'inspection" implique que l'organisme d'inspection doit prendre des mesures pour se tenir correctement informé des évolutions techniques et réglementaires relatives à ses activités.

5.2.3a L'organisme d'inspection doit maintenir à jour un

organigramme ou des documents indiquant clairement les fonctions et responsabilités de son personnel.

5.2.5b Afin de vérifier que les activités d'inspection sont menées conformément à la norme NF EN ISO/CEI 17020, le(s) responsable(s) technique(s) et tout suppléant(s) doi(ven)t disposer de la compétence technique nécessaire pour comprendre l'ensemble des questions majeures relatives à l'exécution des activités d'inspection.

Exigences en matière de ressources

Personnel

6.1.1a Le cas échéant, les organismes d'inspection doivent définir et documenter les exigences en matière de compétences pour chaque activité d'inspection, comme décrit au 5.1.3a.

6.1.7a Il convient que l'identification des besoins en formation de chaque personne soit réalisée à intervalles réguliers.

Exigences en matière de processus

Méthodes et procédures d'inspection

7.1.5a Il convient que le système de maîtrise des contrats ou des ordres de service assure également que :

- la compétence du personnel est adéquate,
- toutes les exigences réglementaires ont été identifiées,
- les exigences en matière de sécurité ont été identifiées.



Présentation

Les 4 organismes de contrôle importants en France

BUREAU VERITAS

Leader mondial de l'inspection, de la certification et des essais en laboratoire, le Groupe a été créé en 1828. Il emploie plus de 66 000 collaborateurs dans environ 1 400 bureaux et laboratoires situés dans 140 pays.

Chiffres d'affaires 2013 : 4,1 milliards d'euros

62 000 salariés

DEKRA

Entreprise multinationale fondée en 1925 à Berlin sous le nom "Deutscher Kraftfahrzeug-Überwachungs-Verein" qui signifie Association allemande d'inspection des véhicules à moteur. Elle est classée à la 72ème place du Top 100 des entreprises allemandes.

Chiffres d'affaires 2013 : 2,3 milliards d'euros

32 500 salariés

SOCOTEC

Issue du Bureau Sécurité, créé en 1929, l'entreprise SOCOTEC a vu le jour en 1953. Elle est historiquement le premier organisme

de contrôle de la construction en France,

Chiffres d'affaires 2013 : 485 millions d'euros

5 000 salariés

APAVE

Les bureaux de l'Association des propriétaires d'appareils à vapeur (APAVE) sont créés en 1867 par la Société industrielle de Mulhouse. D'autres APAVE apparaîtront dans le Nord, en 1873, et en Normandie un an plus tard.

Chiffre d'affaires : 803 millions d'euros

Plus de 10 500 salariés.

Brammer,

distributeur de produits industriels



Brammer est le seul distributeur paneuropéen de produits et services industriels capable de proposer une seule source d'approvisionnement dans 23 pays. Il fournit une gamme complète de produits et services dans tous les secteurs d'activité (aérospatiale, agroalimentaire, automobile, ingénierie, métallurgie, pétrochimie, ...) en maintenance, réparation et production. Tour d'horizon sur une entreprise innovante et surprenante !

L'innovation au service du client

Brammer travaille pour des acheteurs, des ingénieurs, des techniciens, des responsables sécurité ou encore des directeurs d'usine qui ont besoin du bon produit, au bon prix et au bon moment. Mais leurs attentes vont au-delà. "Nos clients souhaitent que Brammer leur apporte des solutions pour réduire les coûts de leur chaîne d'approvisionnement, qu'on leur fournisse des conseils techniques pour améliorer l'efficacité de leur production, tout en réduisant leurs coûts et leur capital immobilisé" indique Bruno Carrier, directeur Marketing et Développement de Brammer France.

Brammer s'efforce donc de répondre aux besoins et exigences de ses clients en suivant une stratégie de développement active. Car "être une seule source d'approvisionnement" pour les clients demande des innovations régulières et surtout une "multi-expertise". C'est dans cette logique que Brammer a développé sa gamme EPI. Lorsque qu'un besoin spécifique en EPI est identifié, une équipe de 7 spécialistes Brammer intervient sur le site. En collaboration avec l'équipe Qualité et Sécurité du client, elle audite les installations pour identifier les utilisations des produits, évaluer avec précision les besoins en fonction de la réglementation, identifier les fournisseurs appropriés, spécifier les produits et

dispenser les formations nécessaires.

Un partenaire stratégique pour les industriels

Dans un environnement de plus en plus exigeant et concurrentiel, Brammer se distingue en développant une gamme de services à forte valeur ajoutée. Comme par exemple la solution Brammer Invend™. Il s'agit de la mise à disposition d'un distributeur automatique en libre-service de consommables industriels, tels que les EPI, les produits d'hygiène et de sécurité, l'outillage à main, etc., installé dans les locaux du client.

"Le Brammer Invend™ connaît un démarrage très prometteur en France. Sa mise en œuvre se traduit par une meilleure disponibilité des produits concernés et un contrôle plus efficace de leur consommation, avec des économies appréciables à la clé", constate Bruno Carrier. Cette solution que propose Brammer apparaît très clairement comme un moyen efficace de favoriser le recours

"Brammer est un partenaire stratégique pour les industriels."

Bruno Carrier
Directeur Marketing et
Développement
Brammer France

à la protection individuelle en s'assurant que les EPI sont accessibles. Lesquels deviennent des produits "quotidiens" et surtout "consommés" !

Ou encore la solution Insite™, qui permet de confier tout ou partie des fonctions de gestion et d'approvisionnement.

Il s'agit avant tout d'un partenariat : deux organisations unies et travaillant ensemble pour atteindre des objectifs définis. L'Insite™ Brammer constitue aussi un accès exclusif et direct aux ressources et aux connaissances de Brammer. Elle permet de bénéficier de réductions de coût importantes et de gains de productivité.

Brammer se positionne comme un partenaire stratégique pour les industriels. Il met au point des solutions de distribution visant à améliorer leur productivité. Une stratégie à double sens, puisqu'elle est autant bénéfique pour Brammer que pour son client. Un développement de l'activité pour les deux entités !

En bref

Plus de **400** sites en Europe.

Présent dans **23** pays en Europe.

16 centres de distribution nationaux.

3 600 salariés dont **1 000** spécialistes techniques.

Fournit **plus de 100 000** clients.

Distribue **plus de 5 millions** de produits spécifiques.

Gère **plus de 500 000** articles en stock, disponibles sous **24 heures**.

Une livraison **24/7/365** à travers toute l'Europe.



BRAMMER

3 rue de la Haye
67300 Schiltigheim
Tél. : 03 88 40 40 88
Email : bruno.carrier@brammer.biz
Internet : www.brammer.biz

Brammer Invend™

Une solution de services pour rationaliser les processus d'approvisionnement et de logistique, améliorer l'efficacité de production et gérer efficacement les stocks.

Une solution simple mais si efficace !

Mettre à disposition du client, au sein de ses locaux et en libre-service, un distributeur de pièces et de produits à forte rotation tels que les produits d'hygiène et de sécurité, les équipements de protection individuelle, les outils de lubrification...

Produits disponibles 24h/24 et 7j/7, avec réassort automatisé. La protection à portée de main !



Brammer Invend™, comment ça marche ?

Brammer Invend™ est une solution très simple à mettre en place.

Les équipes de Brammer dédiées à l'Invend™ s'occupent de tout : Installation du distributeur, Réapprovisionnement. Pas de prise en charge du coût de l'entretien et de la maintenance de la machine.

Assortiment de produits défini, en amont, avec le client.

Fonctionnement à l'aide d'une **alimentation électrique** et d'une **connexion Internet**.

Formation simple pour comprendre comment configurer la machine, gérer les accès utilisateurs et analyser des statistiques en temps réel.

Seuls les produits distribués sont facturés.

Utilisation simple : Les utilisateurs autorisés accèdent facilement aux produits : saisie d'un code personnel à l'aide du clavier, scan d'une étiquette à code barre ou lecture des badges d'accès du client. Après identification, le produit demandé est distribué.

Trois distributeurs différents et modulables.

- Invend™ Carousel, Jusqu'à 560 produits distribués
- Invend™ Hélices, Jusqu'à 60 produits distribués
- Invend™ Locker, Jusqu'à 12 produits distribués



Brammer Invend™, les valeurs ajoutées

Brammer Invend™ permet de réaliser des **réductions de coût** substantielles **tout en améliorant la productivité**.

Brammer prend en charge l'installation de la machine et sa maintenance, ainsi que la fourniture du stock et sa gestion.

Le client ne règle que les produits distribués, ainsi qu'un forfait mensuel correspondant à une licence informatique.

• Réduit la consommation des produits MRO

Invend™ permet d'obtenir une meilleure visibilité et un meilleur contrôle des consommables industriels. Il réduit les dépenses de 25% à 45%.

• Réduit les coûts de stockage

Seuls les articles distribués seront facturés... En conséquence, les coûts de stockage et d'inventaire sont supprimés.

• Améliore la productivité

Les produits sont disponibles à l'endroit et au moment où l'entreprise en a besoin = gain de temps pour le personnel.

Le réapprovisionnement automatisé fait baisser les ruptures de stock et le personnel n'est plus obligé de faire le réassort. Fonctionne 24h/24h.

Muzelle Dulac Hasson,

fabricant de vêtements professionnels



Muzelle Dulac Hasson est une société spécialisée dans la création et la fabrication de vêtements professionnels. Acteur leader de son marché, Muzelle Dulac Hasson est aujourd'hui un expert dans la conception de vêtements professionnels grâce à un savoir-faire issu d'une expérience de 145 ans.

Cette entreprise recherche constamment à satisfaire au mieux ses clients, en développant des technologies de pointe et s'engage activement dans une démarche de respect écologique et social.

Le savoir-faire et la qualité, des valeurs sûres

"Muzelle Dulac Hasson s'est fixé comme objectif de pouvoir satisfaire toutes les demandes en matière de vêtements professionnels, ceci dans les meilleures conditions de qualité, de service et de prix"

indique Stéphanie Duvert, Directrice Développement et Marketing de Muzelle Dulac Hasson. Elle travaille donc quotidiennement à concevoir des produits qui répondent pleinement aux attentes de ses clients. La satisfaction du client étant la garantie de la réussite d'une entreprise, Muzelle Dulac Hasson le place donc au centre de ses préoccupations.

Que ce soit pour les vêtements "Workwear" ou pour les vêtements de protection, Muzelle Dulac Hasson instaure une vraie proximité avec ses clients pour les conseiller, mais aussi pour innover et ainsi leur proposer des produits dont les fonctions correspondent à leurs attentes. Et pour tenir ses engagements, Muzelle Dulac Hasson s'appuie sur son bureau de style. Celui-ci permet de créer des gammes complètes de vêtements Images de marque, de gérer création, patronage et gradation par Lectra système et enfin un système de D.A.O. pour créer et visualiser par croquis couleurs les différentes

possibilités de créations de vêtements. Si l'on devait résumer l'activité de Muzelle Dulac Hasson en un seul mot, ce serait sans aucun doute la "qualité". Qualité des produits, donc le confort et la technicité sont largement reconnus et qualité des services comme la flexibilité et la réactivité des équipes.

Bref, un souci permanent pour l'entreprise de proposer le meilleur à ses clients.

Une entreprise "engagée"

Muzelle Dulac Hasson est une entreprise "écologiquement et socialement engagée".

En effet, son engagement dans le développement durable est inscrit au cœur même de son fonctionnement.

Son but ? Conjuguer savoir-faire et éthique pour partager les clés d'un commerce Nord/Sud plus juste. C'est pourquoi l'entreprise est engagée auprès de Max Havelaar pour une plus grande équité du commerce international.

"Participer au développement d'une filière textile équitable, c'est évidemment une marque d'engagement sur le plan économique, social et environnemental.

Mais c'est aussi un moyen d'aider étroitement les producteurs de coton, en participant jour après jour à l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail" précise Stéphanie Duvert.

De plus, Muzelle Dulac Hasson s'assure, depuis de nombreuses années, que tous les tissus utilisés pour la fabrication de ses vêtements ont obtenu le label OEKO-TEX. Celui-ci a été mis au point dans les années 90 pour répondre au besoin des consommateurs et du grand public pour trouver des textiles sans risques pour la santé. L'entreprise est également engagée dans le respect du code de conduite de l'O.I.T. (Organisation Internationale du Travail). Il est évident que "protéger" est le moteur de cette entreprise !

"Satisfaire toutes les demandes en matière de vêtements professionnels dans les meilleures conditions de qualité, de service et de prix."

Stéphanie Duvert
Directrice Développement et
Marketing de Muzelle Dulac Hasson

En bref

48 collaborateurs.

Une équipe de **12** agents régionaux.

16,3 millions d'€ de CA.

Muzelle Dulac Hasson est membre du groupe **ALSICO**, n°2 du vêtement professionnel sur le marché européen.

Un **réseau de distributeurs** de proximité, spécialistes ou multi-produits, implantés dans la France entière.



Muzelle Dulac Hasson

Parc d'Activités "Les Sapins"
69400 LIERGUES - BP 17
69651 VILLEFRANCHE S/SAÔNE Cedex
Tél. : 04 74 65 2025
Email : contact@muzelledulac-hasson.fr
Internet : www.muzelledulac-hasson.fr



Gamme FLUOPRO® HV

La haute visibilité qui sait se distinguer

Étudiée pour les professionnels évoluant dans des environnements nécessitant le port d'équipements de protection Haute Visibilité (NF EN ISO 20471), la gamme FLUOPRO® s'impose par les choix judicieux côté sécurité, ergonomie et style. Les modèles sont rendus plus performants, pensés dans la continuité des besoins d'aujourd'hui et l'évolution des pratiques métiers.

Une gamme qui donne du style à la Haute Visibilité. Caractérisés par des jeux d'empiècements bicolores au niveau des épaules et des côtés, des bas de manches et de jambes, les modèles FLUOPRO® s'imposent par leur style et modernisent l'image du vêtement de protection Haute Visibilité. La largeur de gamme (du blouson au bermuda) et sa profondeur en termes de coloris (7 coloris disponibles sur stock) sont un point fort supplémentaire. Pouvant aussi bénéficier du système de customisation, réservé aux modèles en stocks, la gamme FLUOPRO® peut être mise à l'image et aux couleurs de la société et du porteur concernés.

Sécurité assurée

Respectueuse des directives relatives aux EPI et de la norme NF EN ISO 20471 (Haute Visibilité), la gamme FLUOPRO® protège les utilisateurs des risques sécuritaires liés à leur activité.

Encore plus d'ergonomie... pour plus de confort

Conçus dans la continuité des besoins d'aujourd'hui et l'évolution des pratiques professionnelles, les blouson, pantalon, combinaison double zip et bermuda de la gamme FLUOPRO® ont fait l'objet d'une étude approfondie au niveau des coupes.



Une offre produits pour satisfaire toutes les demandes

Des vêtements professionnels pour hommes et femmes, dans les meilleures conditions de qualité, de service et de prix, pour tous les secteurs d'activités (industries, travaux publics, agriculture, services, collectivités, etc.).

Collection Muzelle Dulac®,
la performance au service de l'image

- Vêtements de travail : *la priorité au confort*

Les gammes proposées assurent aisance et confort au quotidien.

- Vêtements Workwear : *le goût du look*

Ils répondent aux besoins des clients en termes de confort, sécurité et charte graphique.

- Vêtements de protection : *la technicité face au risque*

Une gamme EPI spécialement adaptée aux différents niveaux de protection professionnelle et conforme à la législation européenne en vigueur.

- Gamme Chantier®
- Gamme Chantier Plus®
- Gamme Haute visibilité
- Gammes Anti-feu
- Gammes Multirisques
- Gamme Anti Acide
- Gamme Anti Statique
- Gamme Sécuribat®
- Gamme Froid extrême

Collection Hasson®,
Inspirée par la féminité

Gamme de produits spécialement conçus pour les femmes, pour les métiers de services, de l'agroalimentaire, de l'industrie et des collectivités locales.

Prévention

Les 7 orientations du prochain plan de santé au travail

Les orientations du troisième Plan de santé au travail (PST3) ont été adoptées, mardi 27 janvier, lors d'un conseil d'orientation sur les conditions de travail présidé par le ministre François Rebsamen.

Rédigées par le Conseil d'Orientation sur les Conditions de Travail (COCT), ces orientations visent à structurer l'action des différents acteurs de la prévention des risques professionnels, au cours des cinq prochaines années. Elles concernent les professionnels de la prévention mais aussi les entreprises elles-mêmes.

1. Faire de la prévention primaire une priorité

"Faire de la prévention primaire une priorité, centrer le PST3 sur l'amplification et l'appropriation opérationnelle de la culture de prévention des risques au travail, à tous niveaux et par tous".

2. Prévenir la désinsertion professionnelle

"Agir préventivement au niveau des entreprises sur les conditions de travail pour la prévention de l'usure, de l'inaptitude" sans bien sûr négliger pour autant "les actions de reclassement et d'aménagement de postes des personnes en situation d'inaptitude".

3. Favoriser les démarches de qualité de vie au travail

Multiplier les expérimentations et de diffuser les bonnes pratiques. "Encourager "la multiplication des expérimentations issues du dialogue social" et "la diffusion des bonnes pratiques".

4. Simplifier les règles de prévention

Identifier "les situations concrètes de complexité administrative et normative qui nécessitent une adaptation

de certaines règles sans pour autant affaiblir les exigences en matière de prévention des risques professionnels" tout au long du PST3.

5. Prioriser la prévention de certains risques

"S'intéresser particulièrement aux effets des changements apportés à l'organisation du travail sur la santé mentale et physique" et "anticiper les effets négatifs des nouvelles technologies sur la santé et la sécurité des travailleurs".

6. Rassembler les données de santé au travail

Lancer une dynamique de "rassemblement des données éparées, mais aussi de leur analyse pour une utilisation de ces informations au service de la stratégie générale de prévention".

7. Améliorer la complémentarité opérationnelle des acteurs de la santé au travail

Mieux articuler les tâches entreprises par les acteurs de la santé au travail, tant dans la production de connaissances que dans la mise en oeuvre concrète des priorités du prochain Plan de santé au travail.

Parution

La prévention du risque électrique : textes réglementaires (ED 6187)

La prévention du risque électrique en milieu professionnel relève pour l'essentiel de la réglementation du travail. Cette brochure présente les règles du Code du travail qui s'imposent aux maîtres d'ouvrage pour la conception et la réalisation des installations électriques et celles que les employeurs doivent respecter pour l'utilisation et la vérification de ces installations ainsi que l'exécution d'opérations sur ou à proximité des installations.

Elle reprend également les dispositions sur la sécurité électrique de certains équipements ou installations utilisant l'énergie électrique et celles sur les jeunes travailleurs de moins de 18 ans.

Elle regroupe donc les dispositions du Code du travail, les arrêtés pris pour leur application et des extraits des circulaires du ministère du Travail. Des diagrammes et des commentaires de l'INRS les accompagnent pour en faciliter la compréhension.

Cette brochure annule et remplace l'ancienne brochure "Protection des travailleurs dans les établissements qui mettent en oeuvre des courants électriques" (ED 723). Elle est disponible sur le site de l'INRS : www.inrs.fr.



Systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail

Poursuite des travaux internationaux pour la future norme ISO 45001

La troisième réunion du Comité de projet international ISO/PC 283 Systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail (SMSST) et de son groupe de travail Exigences (GT 1) s'est tenue du 19 au 24 janvier 2015 à Trinité et Tobago. 23 pays membres de l'ISO/PC 283 étaient représentés par 70 délégués dont 20 présents pour la première fois.

Cette norme, élaborée dans le respect de la structure commune aux normes de systèmes de management, devrait permettre au SMSST d'être intégré dans le

système de management de l'entreprise au même niveau que les systèmes de management de la qualité, de l'environnement, de l'énergie, etc.

Lors du premier vote, 17 pays avaient marqué leur désapprobation considérant notamment que le document n'avait pas atteint un degré de maturité suffisant pour être soumis à l'enquête publique de projet de norme internationale (DIS : Draft International Standard). La prochaine étape de ce document sera donc une deuxième consultation d'avant-projet limitée aux

seuls membres des comités miroirs nationaux (CD2) de l'ISO.

Les mois de février et mars ont été consacrés à la mise à jour du texte par un comité de rédaction visant à s'assurer de la cohérence de l'ensemble des décisions prises par les six sous-groupes de travail sur les commentaires et de l'avant-projet en résultant. La quatrième réunion de l'ISO/PC283 et de son GT1 est envisagée début juillet.

Actualité

La France prend la Présidence de l'European Safety Federation (ESF)

Le 5 mars dernier, M. Bernard Cuny, Président du SYNAMAP, Syndicat National des Acteurs du Marché de la Prévention et de la Protection, a pris ses fonctions en tant que Président de l'ESF.

Cette fédération européenne regroupe les organisations professionnelles d'équipements de protection individuelle d'un certain nombre d'Etats membres.

L'ESF : influencer les développements au niveau européen

Combiner les activités nationales de tous les membres de l'ESF permet d'avoir un meilleur impact et donc d'atteindre plus

facilement ses objectifs.

L'ESF est une organisation reconnue au sein de l'Union Européenne et est invitée à communiquer sa position et son opinion sur les propositions de législation, de procédures et de normes. Position et opinion communes à tous les membres.

L'ESF a aussi un rôle de conseiller auprès de ses membres sur l'interprétation de la législation en vigueur et la conformité des produits, et cultive une image positive des équipements de protection individuelle.

Bernard Cuny

Président de l'European Safety Federation

“ Mon objectif est de poursuivre le travail accompli par l'ESF ces dernières années au niveau de la législation européenne, sur les équipements de protection individuelle, pour avoir une véritable harmonisation du marché.

Je souhaite également affirmer davantage les positions de l'ESF au sein de l'Union Européenne.

Je m'engage à travailler en étroite collaboration avec les membres de l'ESF pour défendre au mieux les intérêts de chacun et encourager le développement des relations commerciales entre leurs adhérents. Et enfin, je mets un point d'honneur à la lutte contre l'asphyxie économique engendrée par les normes. ”



Formation technique EPI : les prochaines sessions 2015

Dans sa mission de promouvoir la prévention des risques professionnels, le SYNAMAP propose, 3 fois par an, une formation technique et réglementaire sur les équipements de protection individuelle.

Cette formation, dont la qualité n'est plus à démontrer, vous permettra de :

- renforcer vos compétences techniques sur les EPI,
- argumenter dans la négociation auprès des responsables sécurité,
- intervenir en véritables préconisateurs dans l'analyse des risques pour conseiller

les EPI adaptés à chaque situation, - acquérir le vocabulaire et toutes les connaissances propres aux EPI et à la protection de l'homme au travail.

Un programme complet, une équipe de formateurs experts... Tous les ingrédients réunis pour devenir "le référent EPI".

Dates des prochaines sessions : du 19 au 23 octobre à Poitiers et du 23 au 27 novembre à Paris La Défense.

Pour plus d'infos, contactez Aminata Ba : aminata@synamap.fr - 01 47 17 64 36

Publication

Commission "Gants de protection"

Guide pratique sur les propriétés électrostatiques

La Commission "Gants de protection" du SYNAMAP a réalisé un nouveau support, destiné à aider les fabricants, mais aussi les utilisateurs à comprendre la réglementation sur les propriétés électrostatiques pour les gants de protection. Ce guide est téléchargeable sur le site internet du SYNAMAP www.synamap.fr (rubrique "Publications > Guides pratiques").

Pour + d'infos : www.synamap.fr



A noter

Evènement

Les Rencontres expertes d'Initial

Le 2 juillet prochain à Paris, Initial, référence dans le domaine de la location-entretien dans de nombreux pays, organise, en partenariat avec le SYNAMAP, une Conférence-Débat "Sécurité au travail : le point sur les responsabilité civile et pénal" suivi d'un déjeuner cocktail.

Cet évènement, gratuit et ouvert aux dirigeants d'entreprise, responsables, ingénieurs, animateurs sécurité, acheteurs, etc., sera marqué par la présence de Maître Ledoux, avocat à la Cour d'Appel de Paris. Spécialiste en droit social, en droit de la Sécurité Sociale et de la Protection Sociale.

Pour connaître les modalités d'inscription, contactez Aminata Ba : aminata@synamap.fr

Produits et solutions

Découvrez les derniers produits et solutions proposés par les adhérents du SYNAMAP, experts de la sécurité des Hommes au travail et des équipements de protection individuelle.

3M FRANCE

Casque 3M™ Peltor™ H700



Norme : EN397 - Existe en 2 versions : ventilé et non ventilé (440 volts).

Descriptif : Solution pratique et économique de protection, le casque H700 combine différents EPI (coquilles antibruit, lunettes, visières), accessoires et un masque de soudage grâce au rail QR.

Applications : Protection de la tête dans des environnements de travail dangereux : construction, multi-industries, soudage, forestier, agricole.

3m-france-epi@mmm.com - www.3m.com/fr/securite

ANSELL HEALTHCARE

TouchNTuff® 93-250



Norme : EN374 - catégorie 3 (ne contient pas de silicone et aucune protéine de caoutchouc naturel).

Descriptif : Gant en nitrile à usage unique, qui offre une préhension ferme et un niveau élevé de résistance à la rupture et à la perforation. Il résiste à une grande variété de produits chimiques industriels.

Applications : Convient à des applications dans l'industrie alimentaire, automobile, chimique, métallurgique et pharmaceutique.

info@ansell.eu - www.ansell.eu

CAMP SAFETY



DRUID PRO

Normes : CE ; EN341 ; EN12841 C ; EN15151-1.

Descriptif : Descendeur autofreinant compact et léger pour des cordes semi-statiques de 10 à 11 mm. Mécanisme interne et came de verrouillage brevetés pour éviter une usure prématurée.

Applications : Pour des utilisateurs experts ou travail sur plan incliné : Accès sur corde, élagage, secours, espace confiné.

sophie@campfrance.fr - www.camp-france.fr

CEPOVETT



Gamme FLASH TECH

Normes : EN ISO 11612 :2008 A1 A2 B1 C1 ; EN ISO 11611 : 2008 A1 Classe 1 ; EN 1149-5 : 2008 ; IEC 61482-2 : 2009 Classe 2. Valeur ATPV : 33 cal/cm².

Descriptif : Développée sur un tissu double couche breveté et certifié par Dupont™, particulièrement souple et confortable avec un design unique. Déclinée en Dark Blue/ Rouge et Dark Blue/ Royal Blue.

Applications : solution de protection optimale pour les électriciens, travaux sur installations électriques, exploitation et gestion des réseaux d'électricité.

mblanchard@cepovett.com - www.cepovett.com

DELTA PLUS

OHIO3 S3 SRC



Norme : EN ISO 20345.

Descriptif : Cuir pleine fleur traité imperméable S3-Embout et semelle composite-Amagnétique-Semelle PU bi-densité-Accroches latérales-VStab system.

Applications : Agriculture, BTP/Construction, artisan/second oeuvre, industrie légère, transport/logistique.

information@deltaplus.fr - www.deltaplus.eu

DHJ INTERNATIONAL / SAFLEX

Cagoule SAFLEX C22T01



Normes : EN ISO 11612 : A1/B2/C2/F2 ; EN ISO 1149/5.

Descriptif : Cagoule non feu et antistatique. Réduit le transfert de chaleur et évacue l'humidité. Maille côtelée qui s'adapte à tous les tours de tête. Bavolet arrière pour un meilleur maintien.

Applications : Verrerie, cimenterie, entreprise de fumisterie, soudeur, chalumiste. Tout environnement soumis à une chaleur rayonnante.

dlavauzelle@chargeurs-interlining.com - www.saflex.net

DRÄGER SAFETY FRANCE



Casque pompier HPS 7000

Norme : EN 443 :2008.

Descriptif : Nouveau casque ergonomique et design couvrant des tours de tête de 50 à 66 cm, comprenant écran oculaire et facial, harnais 3 tailles, lampe intégrée en option.

Applications : Casque multifonctions pour l'attaque du feu et les interventions d'urgence aussi bien en industrie qu'en SDIS



Système respiratoire à ventilation assistée X-plore 8500

Normes : EN 12941 avec les cagoules, casques et visières Dräger X-plore 8000 ; EN 12942 avec les demi-masques et masques complets Dräger X-plore .

Descriptif : Maniement intuitif grâce au panneau de commande. Protection IP 65 contre les poussières et projections d'eau. Alarmes optique, acoustique et visuelle.

Applications : Tous secteurs d'activité, en particulier le secteur pharmaceutique, hospitalier, ...

safety.france@draeger.com - www.draeger.com

Produits et solutions

ESPUNA SAS



TACTIL +

Normes : EN 420 : 5 ; EN 388 : 3543 ; ISO 13997 :33,9N ; Déclaration conformité apte au contact alimentaire.

Descriptif : Gant tricoté, jauge 13, en fibres techniques, avec poignet bord côte, coloris bleu, garantie sans risque d'irritation. Ce gant alimentaire ambidextre protège des risques de coupure.

Applications : TACTIL + est testé apte au contact alimentaire, il est la meilleure protection du marché agroalimentaire.

lakrou@espuna.fr - www.espuna.com

KIPLAY



Chaussures "SUN"

Normes : Chaussures de sécurité S3 SRC METAL FREE ; EN ISO 20345:2011.

Descriptif : Tissu jaune fluo en cordura et tissu orange fluo polyester traités hydrofuge. Bandes rétro réfléchissantes. Embout et talon renforcé en cuir martelé semelle en PU. Doublure absorbante, respirante et indémaillable.

Applications : Basket sport unisexe. Pointure 36 au 46.

mpradal@kiplay.com - www.kiplay.com



Gilet multipoches "GOMBO"

Norme : Haute-visibilité EN ISO 20471 :2013.

Descriptif : Maille 100 % polyester, 170 g/m². Poche portable, poche portefeuille intérieure, attache radio sur chaque épaules.

Ouverture dans le dos pour le passage d'un harnais, bandes rétro réfléchissantes grises sur bandes jaune fluo. Coloris Orange fluo et Jaune fluo.

KRATOS SAFETY



Mini enrouleur Olympe 2m sangle (Réf. FA 20 502 02, FA 20 503 02)

Norme : EN360:2002.

Descriptif : Nouveaux enrouleurs Olympe 2 mètres sangle, légers et compacts, tout en étant résistants. Équipés d'un absorbeur d'énergie externe et de deux connecteurs.

Applications : Homologués pour une utilisation en Facteur 2 (maxi 1,80 m), ainsi que pour le travail à proximité d'arêtes vives.



Point d'ancrage sur roulettes pour poutre métallique (Réf. FA 60 008 02)

Norme : EN795:2012 Type B.

Descriptif : Nouveau point d'ancrage sur roulettes permettant de faciliter le déplacement de l'opérateur sur des poutres IPN d'une largeur comprise entre 80 et 250 mm.

Applications : Ce produit est adapté aux domaines suivants : industrie, construction, rénovation, entretien de bâtiment.

info@kratossafety.com - www.kratossafety.com

LAFONT



Pantacourt GALILEE

Norme : EN 20471 CLASSE 2.

Descriptif : Aisance, sécurité et look moderne pour ce pantacourt au tissu contrasté denim noir. Poches mousses genoux en CORDURA® et bandes rétro réfléchissantes positionnées autour des jambes.

Applications : Construction routière, bâtiment et génie civil, travaux publics, aéroports entreprises de transport, entreprises de distribution d'énergie, ...

severine.faudon@kwintet.com - www.a-lafont.com

LEMAITRE SECURITE



Gamme STREET - Saxo S3 et Willow/ S1P

Norme : EN ISO 20345.

Descriptif : Look tendance pour ces sneakers imprimés camouflage ou en cuir noir - modèle haut et modèle bas. Semelle plate pour une bonne stabilité. Embout alu et insert antiperforation textile composite haute ténacité.

Applications : Logistique, distribution, industrie légère, second œuvre,

info@lemaitre-securite.com - www.lemaitre-securite.com

MEDOP



FUTURA

Norme : EN 140.

Descriptif : Léger, faible résistance respiratoire ; design ergonomique pour un meilleur champ de vision ; compatible avec le port d'autres EPI.

Applications : Construction, menuiserie, travaux sur métaux/ou plastiques, peintures, gestion de déchets, agriculture, centrales électriques...

france@medop.es - www.medop.es

MSA THE SAFETY COMPANY



V-Gard avec nouvelle coiffe Fas-Trac III

Normes : EN397; EN50365 ; EN13463-1.

Descriptif : 3 niveaux d'ajustements de la hauteur de port, large bandeau anti sueur, tour de tête qui descend bas à l'arrière pour optimiser l'équilibre et la stabilité du casque.

Applications : Construction, Pétrochimie & Chimie, Forestier, Services industriels...

yohan.morel@msasafety.com - www.msasafety.com

MUZELLE DULAC HASSON



PRO UP®

Norme : EPI CATEGORIE 1 - METAL FREE.

Descriptif : La nouvelle gamme PRO'UP® est disponible en C/P 300 g/m² et P/C 245 g/m². Pour garantir la sécurité du porteur, les modèles sont conçus sans aucune partie métallique. Relever le défi de faire simple, efficace et d'apporter du style.

Applications : Pour tous les métiers du bâtiment et des travaux publics et notamment les électriciens.

contact@muzelledulac-hasson.fr - www.muzelledulac-hasson.fr

Produits et solutions

SCOTT SAFETY



Pièce faciale de soudage FH4

Normes : EN 175:1997 ; EN 12941:1998+A2:2008.

Descriptif : FH4 garantit à l'utilisateur un confort, une adaptation et une stabilité supérieure et présente un nouveau système innovant d'araignée et de crémaillère.

Applications : Grand nombre d'applications de soudage. 2 options de lentilles opto-électroniques (2500 V & 5500 V).

hmatheron@tycoint.com - www.scottssafety.com



Ventilation assistée Proflow 3 EX

Normes : EN12941 ; EN12942.

Descriptif : Appareil respiratoire à ventilation assistée avec des cartouches de type AXP3 et certifié à la directive ATEX. Capte les polluants volatiles à points d'ébullition inférieur à 65°C.

Applications : Atmosphères explosives : pétrole et gaz, pétrochimie, peintures industrielles et pharmaceutique.

SIOEN - division SIP PROTECTION



Pantalon 1XHP - Sherpa

Normes : EN 340 ; EN 381-5 classe 1 20m/s.

Descriptif : Ce pantalon peut s'appuyer sur la qualité et la fiabilité de SIP PROTECTION, pour un prix imbattable. Légèreté et confort remarquables grâce à son tissu très souple.

Applications : La grande souplesse de ce pantalon garantit une double fonctionnalité - travaux de bucheronnage et élagage.

info@sip-protection.com - www.sioenapparel.com



Chaussures 3SD4 - LOGGER

Normes : CE ; EN ISO 20345 S3 CI WR SRC HI HRO ; EN ISO 17249 2014 classe 2.

Descriptif : Les chaussures LOGGER, dotées d'une polyvalence tout terrain, sont d'une qualité supérieure. Complètement imperméables et respirantes grâce à l'utilisation d'une membrane.

Applications : Bon confort et grand soutien. Convient pour le bucheronnage et pour l'élagage.

SONORCO



Ensemble MILAN + TIRANA H5

Normes : EN ISO 11611 ; EN ISO 11612 ; EN 1149-5 ; EN 13034 type 6 ; IEC 61482 ; EN 471 :2003.

Descriptif : EPI de catégorie III, cet ensemble est tout à fait personnalisable puisque la fabrication est possible à partir de 50 pièces. Gamme complète avec cote, combinaison 1FAG ou 2FAG.

Applications : Personnes exposées à la chaleur, à la flamme ou à l'arc électrique (environnements électriques, pétrochimie, raffineries...).

info@sonorco.fr - www.sonorco.fr

SORIFA



Disponibles en poche pour distributeur mural :

LIBAL UV 50+ : Protection polyvalente et SPF 50+.

LIBAL : Protection polyvalente.

MANUPHYL : Crème réparation mains.

TRAIT BLEU Végétogrins : Nettoyant doux aux micrograins végétaux.

sorifa@homme-de-fer.com - www.sorifa.com

T2S



Polo BORNEO

Normes : EN ISO 20471 ; EN 13758-2.

Descriptif : Protection contre les UV. Respirant : aération en maille ajourée sous les bras. Souple et léger : bandes rétro réfléchissantes microbilles segmentées RETHIOTEX® thermocollées. Coupe cintrée.

Applications : EPI Haute Visibilité. Pour toute personne intervenant sur l'axe routier.

Tee-shirt JAKARTA

Normes : EN ISO 20471 ; EN 13758-2.

Descriptif : Confortable : maille double face polyester/coton. Respirant : aération sous les bras. Souple et léger : bandes rétro réfléchissantes microbilles segmentées RETHIOTEX® thermocollées.

Applications : EPI Haute Visibilité. Protection contre les UV. Pour toute personne intervenant sur l'axe routier.



info@t2s.fr - www.t2s.fr

TRACTEL



Blocfor 1.8A

Normes : EN 360 -2002 selon fiche WG11 11 060 du 08/10/2014.

Descriptif : Le nouvel antichute B1.8A ESD permet une utilisation à la verticale ou en terrasse avec des arêtes plus agressives dont le rayon peut descendre jusqu'à 0,5 mm.

Applications : Pour tous les travaux en hauteur à la verticale (jusqu'à un écart angulaire de 20°) et à l'horizontal, sans adjonction d'une longe.

info.tsas@tractel.com - www.tractel.com

UVEX HECKEL SAS

MACCROSSROAD

Norme : EN 20345 :2011 S3 CI HI HRO SRC.

Descriptif : Modèle outdoor tige haute, embout composite, semelle anti-perforation kevlar, semelle caoutchouc MACsole®, bout recouvert caoutchouc, semelle de propreté amovible.

Applications : Modèle très polyvalent pour travaux sur sols irréguliers et milieux humides.



UVEX SPORTSTYLE

Norme : EN 166 K N.

Descriptif : Lunette de protection ultralégère (23 g). Géométrie innovante des oculaires pour une qualité optique exceptionnelle. Zones souples en contact avec le visage.

Applications : Lunette polyvalente intérieure ou extérieure (version solaire) contre les projections mécaniques ou liquides.



contact@uvex-heckel.fr - www.uvex-heckel.fr

Enquête

"Santé et sécurité au travail dans les petites entreprises : quelle prévention ?"

L'INRS a fait réaliser par l'institut Viaoice une 3^{ème} enquête sur les petites entreprises (moins de 50 salariés) et les risques professionnels. Plus de 1000 chefs d'entreprise ont été interrogés, dont 652 dans des petites entreprises (de 10 à 49 salariés) et 350 dans des très petites entreprises (de 0 à 9 salariés).

L'enquête montre que 46 % des TPE et 90 % des PE ont établi leur document unique. Depuis 2010, les chefs d'entreprise sont

plus nombreux à déclarer avoir mis en oeuvre des mesures de prévention. Selon, l'enquête leurs principales préoccupations concernant la santé et la sécurité de leurs salariés sont le risque routier, le risque lié à l'activité physique et celui de chute de plain-pied. L'étude montre aussi que, pour les entreprises, les services de santé au travail sont les interlocuteurs de référence sur les questions de prévention.

+ d'info : www.inrs.fr

Nouveau rapport sur la déclaration des maladies professionnelles : problématique et bonnes pratiques dans cinq pays européens

EUROGIP a publié un rapport intitulé "Déclaration des maladies professionnelles :

problématique et bonnes pratiques dans cinq pays européens" : l'Allemagne, le Danemark, l'Espagne, la France et l'Italie. Ces pays sont représentatifs de modèles d'assurance "accidents du travail/maladies professionnelles" divers, mais matures et quatre d'entre eux (excepté l'Allemagne) portent de l'intérêt à la sous-déclaration des maladies professionnelles.

L'étude qui sous-tend ce rapport s'articule autour des chapitres suivants :

- un état des lieux sur la déclaration des maladies professionnelles (MP), des données chiffrées (2011) comparées sur les principales MP déclarées et reconnues (TMS, hypoacusies, dermatoses et cancers),
- un focus sur la problématique de la sous-déclaration des MP avec une analyse que fait chacun des pays des défaillances de son propre système et des solutions expérimentées avec succès pour y remédier.

Publication INRS

Construire en permanence la prévention des cancers professionnels : un nouvel Avis d'experts

Le nouveau volume de la collection "Avis d'experts" de l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS), publié par EDP Sciences, propose de faire le point sur les connaissances sur les cancers professionnels. L'INRS a associé à la réalisation de cet ouvrage une douzaine d'organismes qui ont pour point commun de tous œuvrer, chacun dans son domaine d'activité et avec ses compétences particulières, à la prévention des cancers professionnels.

Environ 2 millions de salariés sont exposés en France à des agents cancérigènes (produits chimiques, rayonnements ionisants... voire travail de nuit) et de nombreux secteurs sont concernés, dont

l'industrie du bois, la métallurgie, la chimie ou le BTP..

Avec ce nouvel avis d'expert, l'INRS et les organismes associés à la réalisation de cet ouvrage, proposent un état de l'art de la prévention des risques cancérigènes. Face à l'importance et à la complexité de cet enjeu, le travail en commun est un aspect essentiel. En effet, l'invisibilité de la nocivité de l'exposition à des cancérigènes et le temps de latence d'apparition des pathologies pouvant aller jusqu'à plusieurs dizaines d'années, rendent indispensables l'apport de nombreuses disciplines et l'intégration de points de vue différents.

Pour consulter cette brochure : www.inrs.fr

IH SkinPerm, un outil qui permet d'estimer le passage des produits chimiques à travers la peau

L'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS), a mis à disposition, gratuitement, sur son site internet l'outil IH SkinPerm. Celui-ci permet d'estimer le passage des produits chimiques à travers la peau et facilite ainsi la prise en compte des risques chimiques dans l'entreprise. Destiné aux professionnels de la prévention, il sera également utilisé dans le cadre de formations et fera partie de la boîte à outils de Seirich, dispositif d'aide à l'évaluation du risque chimique, disponible en juin 2015.

Pour consulter cette brochure : www.inrs.fr



Editeur de Référence :

SYNAMAP

Défense 1 - 39/41 rue Louis Blanc

92038 Paris La Défense cedex

Tél. : 01 47 17 64 36 / Fax : 01 47 17 64 97

Email : infos@synamap.fr

Web : www.synamap.fr

Directeur de la publication : Bernard Cuny

Réalisation : Communication SYNAMAP

Crédit photos : Fotolia

Les articles de ce journal peuvent être reproduits, à condition de citer la source et d'en informer le SYNAMAP.



©Fotolia

REFERENCE N°55

Protection des Hommes au travail